

Compte rendu du conseil Municipal

du 27 février 2020

Présents : Béatrice ROUX, Josiane BOUNIOL, Françoise GANGLOFF, Christian BUISSON, Michel FAILLA, Monique MULARONI, Céline MATTHEY, Laure FIETKAU, Georges PERRET.

Absents : Hubert MARTIN donne procuration à Monique MULARONI, Alain JOLY donne procuration à Michel FAILLA, Rémy BROUCHIER, Christophe LUNEL.

Secrétaire de séance : PERRET Georges.

Compte rendu du dernier conseil approuvé à l'unanimité.

Christian BUISSON avant de commencer la séance remercie tous les membres du conseil ainsi que les secrétaires pour leurs participations à la gestion de la commune pendant ces six années.

Il demande ensuite de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Autorisation pour une demande de subventions à l'agence de l'eau pour la station d'épuration de BRUJAS,
- Réparation de vitraux de l'église de VAGNAS

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 : Accès chemin terrain DELBECQ

Lilian TOURRE propriétaire de l'épicerie et du bar fait une demande d'autorisation de travaux pour élargir ce chemin afin d'assurer la sécurité à l'accès de son commerce. Il confirme qu'il prendra en charge 50% des travaux. Le conseil accepte la réalisation des travaux dans l'attente de devis supplémentaires et donne l'autorisation au maire de choisir le devis le moins cher.

Pour : 10 voix pour, Mme BOUNIOL ne prend pas part au vote.

2 : Convention avec SDE07 pour l'achat d'énergie électrique :

Dans le cadre de la concurrence pour la fourniture d'énergie électrique, le SDE07 propose aux mairies adhérentes du département de négocier pour elles une convention avec les fournisseurs afin d'obtenir le prix le plus favorable.

Pour : 11 voix

3 : Changement de la bâche du bar des fêtes :

Christian BUISSON propose en remplacement de cette bâche, très endommagée, une neuve en pvc 50g par m2 de 12 x 4,3 mètres pour le prix de 1902,52 euros TTC. Le conseil après délibération accepte cet achat et afin de protéger la bâche demande que celle-ci soit déposée en période hivernale par les services techniques de la mairie.

Pour : 11 voix

4 : Echange foncier chemin du Frigoulet:

Suite aux travaux chemin du Frigoulet avec la propriété de Mr GENIN un problème de bornage a été détecté par le géomètre. Ce petit problème doit être régularisé par un acte administratif.

Pour : 11 voix.

5 : Achat terrain pour nouvelle station d'épuration de BRUJAS à l'indivision TURC :

Après consultation, le service des domaines a indiqué que la valeur du terrain était estimée à 0.30€ du mètre carré. Les propriétaires contactés refusent l'offre qui leur est faite à ce prix là. Après négociation l'indivision TURC accepte de vendre au prix de 3€ le mètre carré. La superficie qui intéresse la commune est de 4000m² environ. La superficie exacte sera déterminée par le géomètre en charge du découpage de la parcelle. Le coût de la parcelle achetée sera donc de 12000€ à la charge de la commune.

Pour : 11 voix.

6 : Alignement lotissement BORIE à Rocheblave :

La famille BORIE s'engage à céder gratuitement 2m de terrain sur toute la longueur de leur parcelle. En contre partie la mairie réalisera une fondation en ligne droite en béton dans leur propriété.

Pour : 11voix.

7 : Vote du compte administratif 2019 de la commune :

Présentation par Sandrine de ce bilan et des « restes à réaliser ».

Le maire quitte la salle pour le vote.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		106 824,11		80 407,11		186 031,22
Opérations de l'exercice	436 653,77	512 073,21	193 633,26	160 822,90	630 087,02	672 896,11
TOTAUX	436 653,77	617 897,32	193 633,26	261 030,01	630 087,02	868 727,33
Résultats de clôture		181 143,65		67 498,76		238 640,31
		Besoin de financement		0,00		
		Excédent de financement		67 498,76		
		Restes à réaliser		141 837,43		63 120,90
		Besoin de financement		78 718,53		
		Excédent de financement				
		Besoin total de financement		21 219,77		
		Excédent total de financement				
2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de				21 219,77		au Compte 1068 Investissement
				159 923,78		au Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Annexe n° 03 M
DU 07/2019/2020

Pour : 10 voix pour.

8 : Vote du compte administratif 2019 pour l'assainissement :

Présentation par Sandrine.

Le maire quitte la salle pour le vote.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	965,08			11 703,15	965,08	11 703,15
Opérations de l'exercice	83 812,95	85 525,21	54 681,83	62 097,00	138 494,78	137 622,21
TOTAUX	84 778,03	85 525,21	54 681,83	63 800,15	139 459,86	149 325,36
Résultats de clôture		747,18		9 118,32		9 865,50
		Besoin de financement		0,00		
		Excédent de financement		9 118,32		
		Restes à réaliser		0,00		0,00
		Besoin de financement		0,00		
		Excédent de financement				
		Besoin total de financement				
		Excédent total de financement		9 118,32		
2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de				0,00		au Compte 1068 Investissement
				747,18		au Compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Annexe n° 03 M
DU 07/2019/2020

Pour : 11 voix.

9 : Vote du budget assainissement 2020 :

Section d'exploitation
Dépenses : 95667,70 €
Recettes : 95667,70 €

Section d'investissements
Dépenses : 408225,69 €
Recettes : 408225,69 €

Pour : 11 voix. Nous remercions Sandrine pour sa compétence et son travail

10 : Subvention agence de l'eau:

Dans le cadre de la création de la nouvelle station d'épuration de BRUJAS, le conseil est sollicité pour accorder à monsieur le maire l'autorisation de demande de subvention à l'agence de l'eau.

Pour : 11 voix.

11 : Vitraux de l'église de VAGNAS.

Plusieurs vitraux de l'église ont besoin d'une restauration. Une société a présenté un devis de 2366,31 euros Net. Dans le cadre des travaux une association de BARJAC nous prête un échafaudage. Ces travaux bénéficient d'une subvention de 30%.

Pour : 11 voix.

12 : Questions diverses:

- 1) Un conseiller pose une question sur le prélèvement forfaitaire sur les ventes de terrains sur la commune. Sandrine indique que ce prélèvement est de 6,6% du prix de la vente, cette somme est reportée en recette de fonctionnement.
- 2) La coiffeuse de notre village fait la demande pour des panneaux publicitaires. Le prix pour les panneaux publicitaires est au prix coutant, pour la pose elle ne pourra se faire que sur un endroit, et si disponibilité sur ce panneau.

Avant de terminer la séance Christian BUISSON nous confirme l'achat de la ferme du Riusset par les 2 communes Vagnas et Salavas. Les Présidents des ACCA de ces 2 communes ont été reçus par les 2 maires, qui leurs ont proposé un bail emphytéotiques de 50 ans pour un loyer annuel de 300 euros. Proposition en attente de réponse des 2 ACCA.

La séance est levée à

Le secrétaire

Georges Perret



Le maire

Christian Buisson

